

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>
CPPAP N° 0616 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.
ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

Circulaire aux syndiqués

N° 116 - 4 septembre 2013

FNEC FP FO

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P. 1 : appel à la grève
mardi 10 septembre 2013

P. 2 : édito du secrétaire
départemental

P. 3 : SNUDI FO 35 : une rentrée
sous le signe de l'austérité

P. 4 : retraites : des mesures
gouvernementales

P. 5 : appel unitaire
départemental

P. 6 : les syndicats
de la FNEC FP FO

Mardi 10 septembre 2013

Tous en grève contre le projet de réforme des retraites

Non à l'allongement de la durée de cotisation
Non aux politiques d'austérité !

Rassemblements :

- ▶ **Rennes, Place de la mairie à 11h00**
- ▶ **Saint Malo, Place de la Préfecture à 11h00**
- ▶ **Vitré, Place de la gare à 17h30**

Rentrée scolaire 2013, rien ne change !

Les salaires des fonctionnaires seront encore gelés, sauf peut-être pour les catégories C si les finances publiques le permettent, « sérieux budgétaire » oblige !!! Aux dernières nouvelles, ce serait entre 200 à 300 € par an, quelle générosité ! Il faut savoir que 75% de cette catégorie de fonctionnaires exercent dans les collectivités territoriales, donc cet effort pèsera sur les finances de ces dernières, déjà impactées par les restrictions budgétaires et au bout du bout, ce sont donc les salariés qui paieront l'addition par le biais des impôts locaux.

Les nouveaux rythmes scolaires, rejetés par la majorité des personnels et les parents d'élèves, sont maintenus alors qu'ils ne concerneront que... 18 % des élèves. Quel plébiscite ! Ce projet, censé résoudre tous les maux n'a pas séduit, c'est le moins que l'on puisse dire, malgré un emballage médiatique et une propagande ministérielle dénuée de toute concertation avec les premiers concernés : **les enseignants**. Au contraire, le soutien orienté et stratégique de l'appareil de certaines organisations syndicales a conforté un ministre poussé par une détermination aveugle dans ses positions jusque-boutistes. Notre fédération a joué un rôle important pour dénoncer les aberrations de ce projet.

Cet été le ministère a publié le nouveau calendrier scolaire 2013-2016, qui préconise le passage de 36 à 38 semaines de cours, et un nouveau zonage pour les vacances d'été, sous la pression de l'industrie du tourisme, avec le soutien de fédérations de parents d'élèves. A-t-on demandé l'avis des principaux intéressés ? Les enseignants ... sûrement pas ! De plus, tout le monde se souvient des arguments du ministre pressé d'arriver aux commandes pour sauver notre jeunesse en proie à des rythmes infernaux, source de nombreux problèmes, et qui dans les faits élabore et instaure un calendrier à plusieurs semaines de 4 jours consécutifs : un seul exemple, en novembre 2013, les élèves travailleront du mardi 12 au vendredi 15, en journées pleines ! Tout cela au nom des rythmes scolaires... Où est vraiment l'intérêt des enfants ?

La multiplication des statuts pour débiter dans l'enseignement : stagiaire fonctionnaire, stagiaire contractuel, emploi avenir professeur... c'est à y perdre son latin, on ne sait plus qui fait quoi et qui est qui, mais il paraît que c'est pour simplifier l'accès au métier de l'enseignement.

Résorption de la précarité : faisant fi des conditions d'accès aux concours réservés (candidats admissibles mais non éligibles, candidats éligibles mais non admis à passer les épreuves), l'administration a mis en place un système défaillant : on pourrait presque penser qu'on voudrait empêcher les collègues contractuels de se présenter aux concours réservés. Nous n'avons pas cessé d'intervenir localement et nationalement pour défendre les collègues concernés.

Conditions de travail : les classes sont aussi chargées qu'avant 2013, malgré l'effort soi-disant consenti par le ministère ! On se demande où sont les 60 000 postes prévus !!! Les collègues dans leurs établissements se mobilisent contre les maigres dotations ; nous les avons accompagnés pour en exiger de meilleures. L'insuffisance de recrutements d'ASEN et d'AVS aura de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des établissements.

La retraite : le gouvernement actuel veut nous servir le même plat que ses prédécesseurs : on travaillera plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps. On vit certes plus longtemps mais dans quel état de santé ? Il faudra peut-être se pencher sur un autre chiffre, celui de l'espérance de vie en bonne santé : l'INSEE affirme dans ses dernières publications que celui-ci se situe vers 60 ans pour les hommes et 61.5 ans pour les femmes. Pour Force Ouvrière, allonger la durée de cotisation, sûrement pas ! Nous ferons tout ce qui est possible pour l'empêcher, à commencer par la réussite de la grève du 10 septembre prochain.

Fidèle à sa ligne d'indépendance, Force Ouvrière n'avait pas appelé à voter en faveur d'un camp ou d'un autre aux présidentielles de 2012, c'est ce qui lui donne la possibilité de continuer à revendiquer librement et de dénoncer la continuité des politiques gouvernementales qui ont imposé l'austérité aux salariés.

Monsieur le Ministre, vos personnels avec Force Ouvrière exigent :

- **Une augmentation de la valeur du point d'indice**
- **L'abandon de la réforme des rythmes scolaires**
- **Un plan de titularisation des contractuels**
- **Aucun allongement de la durée de cotisations, 40 ans c'est déjà trop !**

Mostafa BOULIL
Secrétaire départemental de la FNEC FP FO



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Une rentrée placée sous le signe de l'austérité et de la destruction des statuts

Le gouvernement avance à grands pas dans la destruction de tout l'édifice républicain : la MAP (Modernisation de l'Action Publique) poursuit son œuvre de destruction de services, de fusions, de suppressions de postes, les métropoles sont créées, la loi de refondation de l'école est promulguée, les premiers décrets d'application sont publiés (notamment celui instituant les conseils communs école-collège), une nouvelle réforme des retraites entérinant et aggravant la loi Fillon de 2010 veut imposer aux salariés, aux jeunes, aux retraités une nouvelle cure d'austérité, en proposant notamment un nouvel allongement de la durée de cotisation (43 annuités pour une retraite à taux plein, à partir de la génération 1973).

Acte II de la refondation de l'école : adapter le statut à la territorialisation

Le 16 juillet, le ministre a annoncé l'ouverture en septembre d'un chantier sur les statuts et les obligations de service des enseignants. Objectif revendiqué par le ministre : mettre en adéquation les statuts et les obligations de service des personnels avec les nouveaux besoins de son école du socle territorialisée. Les garanties statutaires des personnels sont désignées comme l'obstacle. Pour le ministre, le statut des enseignants « est un point de blocage ». Il veut faire « évoluer les missions des enseignants » pour le lever. Et le ministre veut associer les organisations syndicales à cette remise en cause...

Salaires, conditions de travail : aucune revendication n'a été satisfaite

Dans le département d'Ille et Vilaine, comme ailleurs, la rentrée s'annonce très difficile dans nombre d'écoles : les prévisions d'effectifs explosent. Le projet de carte scolaire, préparé sur la base d'un maintien des taux d'encadrement, ne tient plus. Les enseignants vont donc être confrontés à une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. A ceci vient s'ajouter, bien entendu, dans 32 communes, la réforme des rythmes scolaires. A Rennes, le projet imposé par la mairie est massivement rejeté, et il ne faudra pas attendre longtemps avant que les premières difficultés se fassent jour. Déjà la municipalité impose le moment où les enseignants devront placer les APC.

Les enseignants devraient travailler plus, se plier aux injonctions des municipalités, sans être payés plus, dans des classes toujours plus chargées ? Inacceptable !

Le SNUDI FO 35 interviendra sur tous les dossiers d'ouverture de classes, les remises en cause statutaires conséquences de la réforme des rythmes scolaires. Il continuera de développer ses analyses et à revendiquer l'abrogation du décret du 24 janvier 2013, soutiendra les enseignants dans leur détermination à défendre leur statut, leurs conditions de travail, à rejeter l'austérité.

Le SNUDI FO 35, soutient l'appel unitaire FO, CGT, Solidaires, FSU à la grève et à la manifestation le mardi 10 septembre 2013, contre le projet de réforme des retraites, notamment l'allongement de la durée de cotisation.

Préparer la grève du 10 septembre est la première étape pour stopper les politiques d'austérité dictées par les marchés financiers, pour reconquérir nos statuts, nos conditions de travail.

Réforme des retraites 2013 : le détail de quelques annonces gouvernementales (source : dossier de presse Matignon)

Allongement de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein à partir de 2020

La durée d'assurance pour une retraite à taux plein à partir de 2020, augmentera d'un trimestre par an et passera à 43 ans en 2035.

Pour un assuré né en	Et atteignant 62 ans en	La durée requise pour le taux plein sera de
1958	2020	41 ans et trois trimestres
1961	2023	42 ans
1964	2026	42 ans et un trimestre
1967	2029	42 ans et demi
1970	2032	42 et trois trimestres
1973	2035	43 ans
Pour les assurés nés après 1973, la durée requise restera de 43 ans		

Augmentation des cotisations des actifs et des entreprises

- Tous les régimes seront concernés. La hausse sera progressive sur 4 ans : 0,15 point pour les actifs et les employeurs en 2014, puis 0,05 pour les 3 années suivantes. Au final en 2017, l'accroissement aura été de 0,3 point pour les actifs et 0,3 point pour les employeurs.
- Le Gouvernement a annoncé vouloir engager une réforme qui permettra que le financement de la protection sociale pèse moins sur le coût du travail. Cette évolution s'amorcera dès 2014.
- Par ailleurs des économies sur les coûts de gestion des régimes seront prévues, à hauteur de 200M€ dès 2016.

Pouvoir d'achat des retraités

- Le Gouvernement exclut la baisse ou le gel de la revalorisation des pensions des retraités. Actuellement, cette revalorisation en fonction de l'inflation est effectuée au 1er avril. Elle interviendra dorénavant au 1er octobre.
- Les majorations de pensions de 10% des retraités ayant élevé 3 enfants ou plus sont aujourd'hui exonérées d'impôt sur le revenu. Elles y seront désormais soumises comme le reste des pensions.
- Le seuil d'écrêtement du minimum contributif sera relevé à 1120€ à compter du 1er janvier 2014. Actuellement, le minimum contributif est versé si l'ensemble des pensions de retraite personnelles légalement obligatoires est inférieur à 1028€. Il est écrêté en cas de dépassement de ce seuil.
- Les polypensionnés : malgré des règles de calcul extrêmement proches, les pensions des assurés relevant de plusieurs régimes alignés sont calculées de manière indépendante. Ainsi, à effort contributif égal, les montants de pensions d'un mono-pensionné et d'un poly-pensionné peuvent différer fortement. Afin de soumettre au même traitement les poly et mono-pensionnés, dès lors qu'ils relèvent de régimes à règles comparables (régime général, RSI, salariés agricoles), la pension fera l'objet à partir du 1er janvier 2016 d'un calcul unique, l'assuré restant affilié aux deux régimes.



COMMUNIQUE UNITAIRE CGT-FO-SOLIDAIRES et FSU D'ILLE ET VILAINE

Les organisations syndicales CGT, FO, SOLIDAIRES et FSU D'ILLE ET VILAINE se sont réunies le 23 août sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics.

Sur l'emploi ➡ elles font le constat d'une dégradation continue qui n'a d'ailleurs connu aucune trêve pendant l'été en Ille et Vilaine : plan social chez RENESAS DESIGN (Cesson Sévigné), FAURECIA (Bain sur Oust), menace sur l'emploi chez Carl Zeiss (Fougères), Barre Thomas (Rennes),

Le nombre de demandeurs d'emplois continue de s'envoler dans le département, + 69 000 fin mai 2013 toutes catégories confondues (source pôle emploi), dont près de 20 % de jeunes.

Sur les salaires ➡ pas de revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet et pour la 4^e année consécutive, gel du point d'indice dans la Fonction Publique. Dans le même temps augmentation des prix (+ 5 % des tarifs de l'électricité, par exemple).

Sur les retraites ➡ les organisations syndicales départementales, dans la continuité du communiqué national du 8 juillet ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous indexation des pensions et des salaires portés aux comptes, tout système notionnel y compris par le biais de la pénibilité.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, **il faut rompre avec les politiques d'austérité.**

Les organisations syndicales CGT – FO – SOLIDAIRES et FSU D'ILLE ET VILAINE appellent à la journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013 pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.

A Rennes : Rassemblement et Manifestation à 11 heures place de la Mairie.

A Fougères, Redon, St Malo et Vitry, selon les modalités définies localement.

Les syndicats de la FNEC-FP Force Ouvrière



Syndicat National FO des Lycées et Collège

Contact : Didier Gaillard

02.99.30.78.80

Mail : snfolc35@wanadoo.fr

Site <http://enseignants-fo35.pagesperso-orange.fr/snfolc35/>



SNUDI-FO 35

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles

Contact : Sylvain Vermet

06.43.03.93.67 ou 02.99.65.36.63

Mail : snudifo35@wanadoo.fr

Site: <http://snudifo35.over-blog.com/>



Syndicat National FO des Personnels
de Recherche et Établissements d'Enseignement Supérieur

Contact : Patrick Veguer

06.80.31.38.03

Mail : Patrick.Veguer@ac-rennes.fr

<p>SNEETA-FO 35 Personnels enseignants dans les lycées professionnels</p> <p>Jean-Yves BIERVIL jbervil@laposte.net</p>	<p>SPASEEN-FO 35 Personnels administratifs</p> <p>Marie-Thérèse GUILLOUCHE 06.40.73.22.25</p>	<p>SPEP syndicat des personnels de l'enseignement privé</p> <p>Nathalie CHEIKH-BOUKAL 06.82.91.60.94</p>	<p>SNFOFPA Formation professionnelle pour Adultes</p> <p>Jean-Marc LEME 06.14.50.02.94</p>
---	---	--	--

FNEC-FP FO 35

Contact : Mostafa BOULIL Téléphone: 06.72.12.30.70